

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 1^{er} mars 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau

NOR : SPOR1206043A

Par arrêté du ministre des sports en date du 1^{er} mars 2012, est autorisée au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours de sélection sur épreuves pour le recrutement des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau.

Le nombre de postes offerts au concours sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au mardi 6 mars 2012.

La date de clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au mardi 27 mars 2012, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique ou postale selon les modalités suivantes :

a) Par voie télématique sur le site internet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>.

CONCOURS DE SÉLECTION SUR ÉPREUVES POUR LE RECRUTEMENT des professeurs de sport réservé aux sportifs de haut niveau	DATE ET HEURE DE PARIS
Ouverture du serveur	Mardi 6 mars 2012
Date et heure limites d'inscription	Mardi 27 mars 2012, à minuit (heure France métropolitaine)

b) Par voie postale :

Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère du travail, de l'emploi et de la santé à l'adresse suivante : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12384.do ;
- sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Bufferon, 75015 Paris (pôle accueil-concours, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, téléphone : 0800-00-64-22, appel gratuit) ;
- par courriel : concoursdrh@sante.gouv.fr.

Les dossiers de candidature par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 27 mars 2012, à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, ministère des sports, direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH3B (Sud Pont), recrutement professeurs de sport - SHN 2012, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier posté hors délai ne pourra pas être pris en considération.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner du lundi au vendredi au 0800-00-64-22 (appel gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante.gouv.fr.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu à partir du mardi 17 avril 2012, à Paris.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du lundi 14 mai 2012.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.

Les candidats admissibles devront transmettre le rapport prévu à l'épreuve d'admission n° 2 pour le lundi 2 mai 2012, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi. Les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier dans les délais impartis ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves orales. L'adresse de transmission de ce rapport sera fixée ultérieurement.